



Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)
B.P. X09, Halfway House • Midrand 1685, South Africa.
Adresse physique :
No. 230 15th Road, 1st Floor; Randjespark, Halfway House, Midrand
South Africa
Tél. : +27 (0) 11 256 3401 • Fax : +27 (0) 11 256 3456 • site web : www.aprm-au.org



APPEL À CANDIDATURES

MARCHÉ N° : EOI APRM/AUC/IS / 06/2022

**APPEL À CANDIDATURES : CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR
LA FOURNITURE DE SERVICES D'INTERPRÉTATION**

DÉLAI D'ENVOI DES CANDIDATURES : 30 JUIN 2022

Gouvernance du secteur public
Pays : Afrique du Sud

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) est une entité autonome de l'Union africaine (UA) dont le siège est à Midrand (Afrique du Sud). Il a été créé en 2003 par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA dans le but principal de promouvoir les pratiques qui favorisent la stabilité politique, la croissance économique élevée, le développement durable et inclusif, ainsi que l'intégration économique sous-régionale et continentale accélérée. Le MAEP a pour mission de combler les lacunes observées dans les processus de gouvernance et de développement socioéconomique dans les États membres de l'Union africaine. Le MAEP intervient dans cinq domaines thématiques : i) Démocratie et gouvernance politique (DGP), ii) Gouvernance et gestion économiques (GGE), iii) Gouvernance d'entreprise (GE), iv) Développement socioéconomique (DSE) et v) Résilience des États aux chocs et aux catastrophes. Les pays participant au MAEP font l'objet d'un processus d'évaluation complet, comprenant notamment des consultations avec les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les parties prenantes. Ce processus aboutit à un exercice d'évaluation par les pairs au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

En vue d'une exécution efficace du mandat du MAEP, l'Unité de gestion des conférences du Secrétariat continental a pour mission de fournir des services d'interprétation lors de toutes les réunions organisées par le MAEP à son siège et sur l'ensemble du continent africain.

À cet égard, le MAEP invite les consultants individuels qualifiés à faire acte de candidature pour la fourniture de services d'interprétation lors de diverses réunions et missions du MAEP, principalement de l'anglais vers le français et vice-versa, et, occasionnellement de l'anglais ou du français vers le portugais, l'espagnol, l'arabe et le swahili, et vice-versa.

Le MAEP signera un accord-cadre avec les consultants retenus afin de constituer une base de données d'interprètes indépendants dont les services seront sollicités en cas de besoin pendant une période de trois (3) ans renouvelable.

1) Objectifs et portée de la collaboration

- L'Unité de gestion des conférences utilisera les services des consultants sélectionnés lorsque cela est nécessaire pour répondre aux besoins de l'institution en matière d'interprétation pendant toute la durée du contrat-cadre.
- Les consultants ne reçoivent pas de salaire fixe mais sont rémunérés pour les services effectivement rendus.
- Les consultants sont tenus de fournir des services d'interprétation de qualité pendant les réunions.
- Pour chaque prestation, le consultant et le MAEP, représenté par l'Unité de gestion des conférences, conviennent de la durée et des tarifs pour le paiement des honoraires. Les tarifs applicables sont ceux définis par l'Union africaine en tenant compte des normes internationales.
- Le paiement des honoraires des consultants, la continuité et le renouvellement ultérieur de leurs contrats sont subordonnés à la fourniture satisfaisante périodique et annuelle des services d'interprétation.

2) Administration et rapports

Les consultants travaillent sous la supervision du chef de l'Unité de gestion des conférences ou du coordonnateur des services d'interprétation (selon le cas), qui est responsable de l'évaluation périodique et annuelle du consultant.

3) Durée du contrat

Le contrat-cadre susmentionné entre le consultant et le MAEP est signé pour une durée de trois (3) ans. Il est valable pour la période allant de juillet 2022 à juillet 2025 et renouvelable pour une durée de trois ans ou moins, sous réserve d'une évaluation satisfaisante des performances du consultant au cours de la période contractuelle précédente.

4) Formation et expérience requises

Les candidats doivent être des ressortissants des États membres de

l'Union africaine et posséder les qualifications et compétences ci-dessous, conformément aux politiques de passation de marchés de l'UA.

- Au moins une maîtrise ou un *Master* en tout domaine, délivrés par un établissement d'enseignement reconnu, et cinq (5) années d'expérience dans la pratique de l'interprétation de conférence, de préférence dans le cadre de réunions internationales ; **OU BIEN**
- Un diplôme de l'enseignement supérieur (licence, *Bachelor's degree*, *Post-graduate diploma* ou *Honour's degree*) en tout domaine, délivré par un établissement reconnu, et au moins sept années d'expérience dans la pratique de l'interprétation de conférence, de préférence dans le cadre de réunions internationales ;
- Un diplôme universitaire en interprétation délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu serait un avantage supplémentaire ;
- D'excellentes capacités d'expression orale en anglais, français, portugais, espagnol, arabe ou swahili selon le cas ;
- Une capacité à travailler de manière fiable, indépendante et efficace, y compris sous pression, et à respecter les délais convenus ;
- Une bonne connaissance des principales missions, activités et procédures de l'Union africaine et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ;
- Une expérience au service de l'Union africaine ou de toute autre organisation internationale serait un atout ;
- Une aptitude à travailler dans un environnement multiculturel et multilingue ;
- Une aptitude à travailler en équipe et à communiquer efficacement ;
- La maîtrise de l'informatique, ainsi que des principaux logiciels et outils d'interprétation simultanée à distance et tout autre logiciel similaire, constituera un avantage supplémentaire.

5) Modalités de candidature

- i. Les consultants intéressés sont invités à soumettre par voie électronique (i) une lettre de candidature, (ii) un curriculum vitae **indiquant leur nationalité, leur combinaison linguistique ainsi que leur ville de résidence**, et iii) des copies scannées de leurs diplômes et titres universitaires pertinents.
- ii. Toutes les candidatures sont attendues par courriel à l'adresse suivante : tender@aprm-au.org, au plus tard le **30 juin 2022 à 11 heures précises, heure d'Afrique du Sud. L'ouverture des avis de candidature aura lieu le 30 juin 2022 à 11 heures précises, heure d'Afrique du Sud.**
- iii. Intitulé des avis de candidatures : **MARCHÉ N° : EOI APRM/AUC/IS/06/2022 APPEL À CANDIDATURES : CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'INTERPRÉTATION**
- iv. Seules les candidatures soumises dans les délais seront acceptées.
- v. Les avis de candidature portant un titre erroné seront rejetés.

Les personnes intéressées peuvent obtenir d'amples informations à l'adresse tenderinfo@aprm-au.org aux heures ouvrables, de 8 heures à 17 heures (heure d'Afrique du Sud). Des clarifications seront publiées sur le site web du MAEP (www.aprm-au.org) et les demandes de clarification DOIVENT être envoyées sept jours au plus tard avant la date limite d'envoi des candidatures. Toute demande de clarification reçue après ce délai sera rejetée.

Le processus de sélection et d'établissement de la liste restreinte se fera conformément au Manuel de passation de marchés de l'UA, version 2.0 de juillet 2016.

